

SUPPLEMENT DIABOLO "Stand Alone"

Champ d'application	Supplément nécessité pour tout trajet à destination ou au départ de la gare de Brussels Airport-Zaventem , conjointement avec un titre de transport valable (qui ne porte pas la mention "Redevance Diabolo incluse") Le supplément DIABOLO, à lui seul, ne constitue pas un titre de transport valable
Bénéficiaires	Tout voyageur sans restriction
Catégorie de titre	Supplément pour voyage simple en 2e et 1re classe de ou vers l'aéroport de Brussels Airport-Zaventem
Prix / Réduction	Prix forfaitaire de 5,50 Euro par trajet simple en 1re ou en 2e classe, adulte ou enfant
Enfants	/
Validité	1 jour
Surclassement	/
Changement d'itinéraire	/
Interruption de voyage	/
Suppléments	/
Echange	Non
Remboursement	Oui, avant le premier jour de validité, remboursement intégral
Canaux de vente	- Guichets des gares CFL ouvertes à l'émission de titres de transport du trafic international - CallCenter CFL (2489 2489)
Particularités / Remarques	<u>Voyageurs dispensés</u> du paiement du supplément DIABOLO: - Voyageurs en possession d'un titre de transport portant la mention "Redevance Diabolo incluse" - Enfants de moins de 12 ans (Tarif Benelux enfants accompagnés, par exemple) dispensés en 2 ^e classe - Journalistes dispensés en 2 ^e classe - Aveugles dispensés en 2 ^e classe - Accompagnateurs gratuits dispensés en 2 ^e et 1 ^{re} classe - Carte Train Trajet (Belgique) dispensés en 2 ^e et 1 ^{re} classe

Voyageurs NON dispensés du paiement du supplément DIABOLO:

- Voyageurs en possession d'un RPT (Rail Pass Ticket) tels InterRail ou Eurail par exemple
- Voyageurs cheminots (autres que SNCB) en possession d'un permis international à coupons pour agents de chemins de fer délivré pour les lignes SNCB
- Voyageurs cheminots (autres que SNCB) en possession d'un titre de transport à tarif réduit émis sur présentation de la carte internationale de réduction FIP
- **Voyageurs cheminots CFL et leurs ayants droit en possession d'un "LIBRE PARCOURS BENELUX"**